

---

## PRÉFACE

Quand j'ai accepté de présider la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada, le 10 février 2004, je n'avais aucune idée de ce qui m'attendait. Tout ce que je savais des problèmes soulevés dans le Rapport de la vérificatrice générale, je l'avais appris dans les journaux et à la télévision. Comme bien d'autres Canadiens, j'avais été choqué de découvrir une si mauvaise gestion et un tel gaspillage des deniers publics. C'est pour « aller au fond des choses » que j'ai accepté cette nomination, et parce que je pensais qu'une commission d'enquête serait un excellent outil pour découvrir la vérité.

Ce rapport n'est autre que la chronique déprimante des multiples carences constatées dans la planification déficiente d'un programme gouvernemental, conjuguées à l'incapacité de l'appareil gouvernemental à contrôler le gaspillage — une histoire de cupidité, de vénalité et d'inconduite au sein du gouvernement et d'agences de publicité et de communication, qui a entraîné la perte et le gaspillage de sommes considérables aux dépens des contribuables canadiens dont la colère et l'outrage sont légitimes.

Avec le précieux concours d'une équipe d'avocats et de juricomptables de talent qui n'ont pas ménagé leur labeur, mon rôle a consisté à faire enquête et rapport sur ce qui s'est produit et à imputer des fautes quand les faits me permettaient de le faire. Il ne m'appartenait pas d'attribuer une quelconque responsabilité civile ou pénale à qui que ce soit pour la simple et bonne raison qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal, même si ses méthodes font beaucoup penser au processus judiciaire puisqu'elle a recours à des avocats et applique des règles de procédure similaires. Je tiens à préciser à ce sujet que les personnes ou organisations critiquées dans ce rapport, directement ou implicitement, n'ont pas bénéficié de la protection que notre régime de droit accorde normalement à un accusé dans un procès au civil ou au criminel. J'invite donc le lecteur à se garder de conclure hâtivement que quiconque a été déclaré civilement responsable de ce qui s'est passé ou coupable d'avoir commis un délit.

L'un des inconvénients des enquêtes publiques est qu'elles peuvent donner l'impression trompeuse que justice a été faite parce qu'elles font penser à un tribunal. Et cette impression est en outre alimentée par les révélations saisissantes qu'elles peuvent produire, ainsi que par l'attention médiatique qu'elles attirent, autant d'éléments qui ont tendance à fausser la réalité et à faire croire que les écarts de conduite constatés sont plus généralisés qu'en réalité. Je crains que tel n'ait été le cas cette fois.

Étant donné le caractère sensationnel de certains des témoignages recueillis durant les audiences, la publicité qui en a été faite et le contexte politique ayant entouré l'Enquête, d'aucuns ont pu avoir l'impression que la gestion des affaires publiques par le gouvernement du Canada est généralement négligente, incompétente et motivée par des considérations répréhensibles. Certains peuvent aussi être convaincus que les acteurs de la vie politique canadienne sont animés de motifs condamnables et sont dénués de tout scrupule.

Je tiens à dire que l'Enquête a prouvé le contraire. Sans diminuer pour autant la gravité des irrégularités et des fautes constatées, la preuve déposée devant la Commission montre que, dans l'ensemble, la gestion des programmes

gouvernementaux par l'administration fédérale est compétente et digne d'éloges, ce que la vérificatrice générale n'a d'ailleurs pas manqué de souligner.

Je me dois de mentionner aussi que le gouvernement, en s'infligeant une enquête aussi exhaustive que celle-ci, menée par un commissaire indépendant, armé du pouvoir de contraindre la fonction publique à produire des documents incriminants et de citer à comparaître des témoins de toutes les couches de la société, et doté en outre du vaste mandat d'enquêter et de faire rapport sur des questions risquant de mettre ce même gouvernement dans l'embarras, prouve que nos institutions démocratiques fonctionnent bien et objectivement. Je connais très peu de pays où le commissaire chargé d'une enquête publique a le pouvoir de citer à comparaître le Premier ministre en exercice et son prédécesseur pour qu'ils soient interrogés sous serment sur la gestion des affaires publiques et sur leur rôle dans ce qu'on qualifie publiquement de scandale. La tenue de cette Enquête prouve que, chez nous, même ceux qui occupent les fonctions les plus hautes de l'État doivent rendre compte de leurs actions, non seulement devant le Parlement, mais aussi devant la population.

Rien ne saurait donc justifier que la confiance du public dans l'intégrité de nos institutions démocratiques soit ébranlée. Certes, l'Enquête a révélé que, dans la gestion du Programme de commandites, certains fonctionnaires n'ont pas été à la hauteur des normes d'éthique élevées auxquelles nos lois et nos traditions nous ont habitués, et que l'ingérence politique dans le Programme et dans les activités publicitaires du gouvernement a occasionné des dérapages. Les responsables de ces irrégularités ont été identifiés et fustigés pour leurs erreurs et leur inconduite. Certes, la procédure nécessaire pour découvrir leurs fautes a peut-être été fastidieuse et coûteuse mais, en fin de compte, elle a bien fonctionné. Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de leurs fonctionnaires et de leurs élus font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité, et qu'ils ont été blanchis par l'Enquête.

Je me suis efforcé d'employer dans ce rapport une langue de tous les jours, accessible à tout le monde et exempte de jargon juridique et bureaucratique. Je me suis attaché à utiliser des termes que tout le monde peut comprendre,

car j'ai l'intime conviction que les citoyens dont les intérêts ont été trahis par les responsables du « scandale des commandites » ont le droit de savoir et de comprendre ce qui s'est passé. Si j'avais tenté de résumer toute la preuve qui a été présentée, j'aurais produit un rapport tellement long et détaillé que personne ne l'aurait lu, et j'ai donc choisi de rendre compte de ce que j'estime être les faits les plus importants, en laissant aux spécialistes de toutes disciplines qui le pourront et le voudront le soin de lire eux-mêmes toutes les transcriptions et d'examiner toutes les pièces qu'ils désireront.

Comme on utilise beaucoup de sigles au gouvernement, j'ai fait dresser une liste des sigles et abréviations utilisés dans le rapport. J'ai aussi fait établir une liste des principaux acteurs qui y sont mentionnés, liste qui décrit brièvement leurs postes et leurs rôles dans cette saga. Le lecteur trouvera aussi en annexe une chronologie des événements survenus durant la période visée par l'Enquête, ainsi que certains des documents les plus importants qu'il pourrait vouloir consulter.